



N° 17.51
ATTRIBUTION MARCHES
DE TRAITEMENT DES BOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE dix-sept, le vingt-neuf novembre
Le bureau dûment convoqué le 24 novembre 2017
Habilité par l'article L5211-10 du CGCT
Et la délibération 08/13 du 14 mai 2008
S'est réuni en session ordinaire au SMND
Sous la présence de Monsieur JOURDAIN

Nombre de membres en exercice : 6

Présents : 6

PRESENTS :

Monsieur JOURDAIN Jean-Pierre
Madame BIDARD Pascale
Monsieur BERNARD Marc
Monsieur LOVET Jean-Pierre
Monsieur BOSCH Jean-Marie
Monsieur CASTAING Patrick

Il est exposé :

A la suite du marché de services, relatif à au traitement des bois de déchèteries, la Commission d'appel d'offres s'est réunie le mardi 14 novembre à 15 h 00.

La commission a attribué le marché comme suit :

- Lot n°1 : Traitement des bois provenant des déchèteries de Saint Laurent de Mure, Colombier Saugnieu, Jons, Satolas et Bonce. : marché attribué à ABDS pour un montant estimé de 89 760 € TTC
- Lot n°2 : Traitement des bois provenant des déchèteries de Saint Romain de Jalionas, Optevoz, La Balme les Grottes, Panossas : marché attribué à Gouvernayre pour un montant annuel estimé de 85 800 € TTC
- Lot n°3 : Traitement des bois provenant des déchèteries de Nivolas Vermelle, Ruy-Montceau, Bourgoin Jallieu, l'Isle d'Abeau : marché attribué à Sita (Suez) pour un montant annuel estimé à 134 640 € TTC
- Lot n°4 : Traitement des bois provenant des déchèteries de Valencin, Saint Georges d'Espéranche, Roche, Saint Quentin Fallavier, Villefontaine : marché attribué à DBS pour un montant annuel estimé de 59 400 €
- Lot n°5 : Traitement des bois provenant des déchèteries de Chateauvillain, Biol, Saint Victor de Cessieu : marché attribué à Veolia pour un montant annuel estimé de 25 228.50 € TTC

Il est donc proposé d'autoriser le président à signer ce marché.

Le bureau a adopté la présente délibération à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de
publicités effectuées

HEYRIEUX, le 29 novembre 2017

Pour le Président et par délégation,
Pascale SAUTAREL-BIDARD, vice-Présidente

